

Ouverture dominicale des commerces : du changement dans l'air



C'est un dossier particulièrement épineux qu'abordera le lundi 10 septembre, le conseiller-ministre aux affaires sociales et à la santé, Didier Gamerdingier : celui du travail dominical et donc de l'ouverture des commerces le dimanche. Ce jour-là, il réunira autour de la table les interlocuteurs particulièrement concernés par ce sujet : à savoir la FEDEM, la FzSM et l'USM, mais aussi le groupement d'intérêt économique (GIE) du centre commercial de Fontvieille, le GIE du Métropole, l'UCAM (Union des commerçants et artisans de Monaco), le magasin Carrefour, ainsi que les représentants du Carré d'oc. Va-t-on vers une ouverture annuelle des commerces le dimanche à Monaco ? Pour l'heure, le gouvernement ne souhaite pas donner à la presse sa feuille de route avant la tenue de cette réunion.

Seule certitude : l'exécutif souhaite bel et bien modifier la législation en vigueur. L'ouverture prochaine des nombreux commerces du projet SBM, One-Monte Carlo (dont l'inauguration est prévue le 22 février 2019)

Le 10 septembre, Didier Gamerdingier abordera le travail du dimanche avec les représentants du Métropole, du centre commercial de Fontvieille ou encore l'UCAM.

n'est sans doute pas étranger à ce changement de cap. « Je réfléchis à cette question en fonction des situations de terrain. J'ai pris et prendrai encore le temps de demander à chacun des opérateurs ce à quoi ils aspirent. Je soumettrai un texte législatif à mes différents inter-

locuteurs en fonction des retours que nous aurons. Je cherche des points d'équilibre qui répondent aussi aux nécessités de la principauté », assure à l'Obs, Didier Gamerdingier. Un équilibre qui sera, à coup sûr, dur à trouver entre les différents partenaires sociaux, tant leur avis sur ce sujet diverge. Alors que l'USM est clairement hostile au travail dominical — le syndicat du commerce a d'ailleurs relancé cet été une pétition en ligne et sur le terrain pour protester contre « la banalisation du travail le dimanche » — la FzSM défend pour sa part une vision plus libérale, estimant que la liberté doit être donnée à chacun (employeur ou salarié) de pouvoir travailler ou ne pas travailler. « Ce n'est pas à une fédération de dire si un commerce doit ouvrir ou non le dimanche », estime le président de la FzSM, Cédric Lanari. Pour cette fédération syndicale, pas question pour autant que cette journée soit considérée comme un jour de travail traditionnel de la semaine. Des garde-fous doivent être prévus par la loi. Le travail dominical ne peut se faire que sur « la base du volontariat » du salarié. Autre condition sine qua non : la rémunération doit être « attractive ». Les membres de la FzSM plaident ainsi pour que l'employé soit payé double (avec un jour de récupération) ou triple. « L'isolement de la principauté sur ce sujet au regard de ce qu'il se fait dans les pays limitrophes ne serait pas une bonne chose pour l'emploi et donc pour les salariés. La volonté du gouvernement de poser sur la table ce dossier en concertation nous semble donc une bonne chose », conclut le président de la FzSM, Cédric Lanari.

SARINA BONARRICO

Représentativité syndicale: le grand bazar ?

RENTÉE SOCIALE/Si l'USM et la F2SM affichent la même ambition, celle de défendre les intérêts des salariés de Monaco, en coulisses, les deux fédérations se déchirent sur la question de la représentativité syndicale. Début 2019, le gouvernement promet d'ouvrir le débat.

Depuis des décennies, le dialogue social à Monaco est ainsi fait: rythmé par des prises de bec entre l'Union des syndicats de Monaco et le gouvernement, des tensions entre la Fédération patronale et l'USM, et parfois, des consensus trouvés entre les trois entités. Mais depuis cinq ans, de nouvelles frictions sont apparues dans le paysage social. Celles qui divisent... les syndicats entre eux! Depuis que la F2SM (Fédération des syndicats de salariés de Monaco) a été créée en 2013, on ne peut pas dire que ce soit la folle entente avec la fédération historique née il y a plus de 70 ans. Bien au contraire. Le dialogue entre les deux organisations a toujours été tendu (exploit même au tout début) et l'est encore aujourd'hui. Cinq ans après, l'USM n'a toujours pas digéré qu'une fédération syndicale bis viennent marcher sur leurs plates-bandes. « Dans un territoire de 2 km² avec 52 000 salariés, le pluralisme syndical est un outil de la puissance publique et financière pour faire en sorte que les salariés soient désunis », affirme Christophe Glasser, secrétaire général de l'USM, encore convaincu que la F2SM est une « création du gouvernement » pour mettre à mal leur influence syndi-

cale. Ce qui chagrine surtout cette fédération, c'est qu'aucun critère de représentativité n'ait été encore mis en place par les autorités.

Une décision arbitraire

Au cœur de l'été, c'est précisément sur cette question que les esprits se sont échauffés. En cause: au mois de juin, une commission devait se réunir pour discuter du licenciement d'un délégué du personnel

« Si personne d'autres que l'USM ne peut s'exprimer, on est dans une sorte de dictature du syndicalisme »

employé dans le commerce. Problème: l'USM a appris que « pour la première fois », un membre de la F2SM siégerait à cette commission. « Or, depuis que la loi sur la protection des délégués du personnel a été mise en place le 15 novembre 1960, ce sont deux représentants de l'USM qui y siègent », a rappelé le syndicat historique. Pour l'USM, cette décision « arbitraire » — prise par l'inspecteur du travail présidant cette commission — est

tout bonnement un « acte autocratique et illégal ». « Seule l'organisation syndicale représentative de la profession a légalement le droit de désigner ses représentants pour siéger au sein de cette instance. Il n'appartient pas au président de ladite commission de s'arroger une prérogative exclusivement syndicale et qui ne le regarde pas », rajoute l'USM. Autre son de cloche en revanche du côté de la F2SM. Selon ses membres, leur présence au sein de cette commission était tout à fait légitime: « D'autant que le salarié concerné par le licenciement était un adhérent de la F2SM, rétorque Cédric Lanari, président de cette jeune fédération. L'USM a tenté d'imposer deux de ses représentants au sein de cette commission alors qu'une seule convocation leur avait été envoyée. » Du côté du gouvernement, on rappelle que dans ce type de commission, lorsqu'il n'y a qu'un seul siège pour les représentants des salariés, il est d'usage qu'il soit attribué à l'USM. En revanche, lorsqu'il y en a deux, le prédécesseur de Didier Gamberdinger, Stéphane Valeri, a décidé d'en attribuer un à l'USM et l'autre à la F2SM, « par souci d'équité », note l'actuel conseiller aux affaires sociales. « Les syndicats peuvent considérer qu'il n'y a pas de règles de représentativité et que c'est donc opaque. Mais la réalité



CHRISTOPHE GLASSER: « Dans tous les pays où il y a plusieurs fédérations syndicales, le respectabilité est encadrée par des textes qui permettent de garantir une totale indépendance, de la transparence et une équité. À Monaco, ce n'est pas le cas. Cela relève de décisions arbitraires d'une ou deux personnes. » Christophe Glasser, secrétaire général de l'USM.

est que, comme il n'y a pas de règle, cela s'organise de façon pragmatique... », précise Didier Gamberdinger.

Une vieille colère

Cet épisode au cœur de l'été n'a rien d'anecdotique... Il a en effet réactivé à l'USM une colère vieille de 5 ans. Une colère que les syndicats ont allés directement porter place de la Visitation. Quelques jours après cette réunion, une délégation est montée au ministère d'Etat pour réclamer à Didier Gamberdinger que la question de la représentativité syndicale soit enfin traitée. « Depuis 2013, on nous promet qu'un cycle de réunions de travail sera mis en place sur cette question. On est en 2018, et toujours rien! peste Christophe Glasser. Dans tous les pays où il y a plusieurs fédérations syndicales, la représentativité est encadrée par des lois ou des textes qui permettent de garantir une totale indépendance, de la transparence et une équité. À Monaco, ce n'est pas le cas. Cela relève de décisions arbitraires d'une ou deux personnes. Au conseil national, il y a des élections et une

distribution des sièges selon les suffrages, pourquoi pas chez nous? Ce n'est pas au gouvernement de choisir le nombre de représentants dans les commissions. Il doit y avoir des règles bien précises! »

Un commissaire aux comptes indépendant

L'une des solutions pour l'USM est qu'un commissaire aux comptes agréé et indépendant soit désigné. Ce dernier aurait pour rôle de certifier que telle organisation syndicale a tant d'adhérents, puis, en fonction de ce nombre, des proportions de représentation au sein des commissions seraient définies. Aujourd'hui, la répartition des sièges se fait grosso modo ainsi: 1/3 pour la F2SM et 2/3 pour l'USM. Mettre en place une législation sur la représentativité syndicale aurait aussi une autre vertu: celle de mettre un terme à la guerre des chiffres et au climat de suspicion qui règne dans les deux camps. Chaque fédération s'accusant mutuellement de manquer de transparence sur les comptes et sur

« Le pluralisme syndical est un outil de la puissance publique et financière pour faire en sorte que les salariés soient désunis »

le nombre d'adhérents. « La F2SM annonce avoir 800 adhérents avec 8 syndicats. Ces chiffres ne sont pas vérifiables, accuse Christophe Glasser. On pourrait dire la même chose de l'USM avec nos 2500 adhérents, sauf que pour nous, cela se ressent sur le terrain lorsque nous nous mobilisons dans nos réunions et nos différentes actions. »

« La F2SM a le droit de s'exprimer »

Du côté de la F2SM (qui va lancer une campagne d'adhésion au mois de septembre), on se positionne toujours comme une « fédération progressiste », davantage axée sur la concertation et le dialogue plutôt que sur l'action dans la rue. Et pour ses membres pas de doute: le pluralisme syndical est salutaire. « Nous sommes là car nous avons des idées. Nous sommes là pour proposer une alternative aux salariés. Le paysage syndical change à Monaco. Il va falloir que l'USM s'y fasse. Cette fédération ne veut pas dialoguer avec nous et ne voudrait même pas que l'on existe. Or, il faut que des idées autres que celles des communistes et de la lutte des classes soient entendues. Si personne d'autre que l'USM ne peut s'exprimer, on est dans une sorte de dictature du syndicalisme », estime le président de la F2SM Cédric Lanari. Hubert Dupont-Sonneville en charge de la communication et Silvano Vittorioso trésorier, bien conscients toutefois que leur poids syndical est, de fait, moins fort que celui de l'USM. « Nous sommes nés il y a 5 ans. L'USM en a 70. Bien sûr que nous sommes



ALTERNATIVE/ Nous sommes si car nous avons des idées. Nous sommes là pour proposer une alternative aux salariés. Le paysage syndical change à Monaco. Il se fait que l'USM s'y fasse. > De gauche à droite Hubert Dupont-Sonneville, en charge de la communication, le président de la FZSM Cédric Lanari et Shams Vitoriano Terover.

« Début 2019, nous allons ouvrir une réflexion sur la représentativité syndicale mais aussi sur la loi syndicale dans sa globalité qui date d'après-guerre. »

plus petits. Mais on a, malgré tout, le droit de s'exprimer. On se bagarre sur des idées et non pas sur le nombre d'adhérents. Je rappelle également que nous sommes tous des bénévoles. Nous ne sommes pas payés sur l'argent des adhérents. » Quant à la représentativité syndicale, la FZSM se dit, elle

aussi, favorable à la mise en place de règles plus précises. Tout en rappelant que leur présence actuelle au sein de plusieurs commissions est tout à fait légale. « La loi monégasque est très claire : à partir du moment où les statuts d'une fédération ou d'un syndicat sont déposés puis validés, on est consi-

dérés comme représentatifs du secteur d'activité, explique Cédric Lanari. Il y a quelques années, ce débat sur les critères de représentativité avait déjà eu lieu, mais l'USM l'avait stoppé. Les membres ne souhaitaient pas communiquer leur nombre d'adhérents et leurs comptes. »

Un débat ouvert en 2019

Face à cette bronca syndicale en plein cœur de l'été, Didier Gamedinger a décidé de calmer les esprits et de se retrouser les manches : « J'ai conscience du fait que la puissance publique a besoin de critères de représentativité syndicale puisqu'il y a aujourd'hui plusieurs confédérations de syndicats de salariés et d'employeurs. Quel est le poids de chacun ? Quelle est la force de la prise de position de chacun ? Les syndicats de salariés demandent ces critères, et je trouve cela légitime, indique-t-il à l'Ols. Mais nous allons aller au-delà. En début d'année prochaine, nous allons ouvrir une réflexion sur ce point mais aussi sur la loi syndicale dans sa globalité qui date d'après-guerre. Plusieurs points de cette loi mériteraient sans doute d'être modernisés et taillés. » Début 2019, un débat devrait donc être engagé avec les partenaires sociaux. De quoi enfin régler ce vieux contentieux syndical.

SABRINA BONARRICO

COMBAT/

Maintien des retraités aux caisses sociales : « Un mépris de plus de 10 000 signataires »

Ce n'est pas parce que le ministre d'État, Serge Telle, a dit « non » de façon catégorique, que l'USM compte baisser les bras... À la rentrée, les syndicats comptent remettre sur le tapis une vieille revendication : le maintien des futurs retraités et le rapatriement des retraités actuels à la CCSS pour le secteur privé, et au service des prestations médicales de l'État (SPME) pour le secteur public. En effet, après avoir passé toute une carrière ou une partie de leur carrière à

Monaco, les retraités qui n'habitent pas en Principauté basculent sur le régime de sécurité sociale français, bien moins avantageux que le régime monégasque. Pour porter cette revendication, l'USM avait lancé une pétition en novembre 2015. Pétition qui avait recueilli plus de 10 000 signatures. Face au refus du ministre d'État, l'USM pensait alors à une alternative : envisager un maintien aux caisses sociales pour les salariés qui ont au moins accompli la moitié de leur carrière à Monaco. Soit « plus de 25 ans », suggère Christophe Glasner, secrétaire général de l'USM. « Cela représentait un coût de 70 millions d'euros par an, dans un PIB qui est à un peu plus d'un milliard. On pourrait un peu plus bichonner les salariés qui ont créé la richesse de Monaco. On ne va pas baisser les bras. C'est un mépris de plus de 10 000 signataires. C'est l'une de nos priorités de la rentrée. »

S.A